



REPUBLIQUE DE GUINEE



MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE
ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS DE GUINEE



Le Conseil de section A

COMMUNIQUÉ

N° 001/ONPG/CSA/2026

Le Bureau du Conseil de Section A de l'Ordre National des Pharmaciens de Guinée informe l'ensemble des pharmaciens titulaires, gérants de pharmacies d'officines et pharmaciens assistants qu'il sera procédé à un recensement des pharmaciens et des pharmacies d'officines, du 2 au 20 février 2026, sur toute l'étendue du territoire national. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise à jour des données professionnelles, du renforcement de la régulation du secteur pharmaceutique et de l'application des textes législatifs et réglementaires régissant l'exercice de la profession pharmaceutique en République de Guinée.

À cet effet, les pharmaciens concernés sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires et à se munir des documents suivants:

- Une Copie du diplôme;
- Une Copie de l'attestation d'inscription à l'Ordre National des Pharmaciens de Guinée;
- Les Copies de l'agrément et l'arrêté d'exploitation, pour les pharmacies d'officines.

Par ailleurs, les Bureaux des Conseils communaux et régionaux de l'Ordre des Pharmaciens sont instruits de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la bonne organisation et du suivi de cette opération de recensement sur leurs ressorts respectifs.

Le Conseil de la Section A sait compter sur le sens de responsabilité, la discipline professionnelle et la collaboration de tous pour la réussite de cette opération d'intérêt professionnel et national.

Fait à Conakry le 30 Janvier 2026

Le Président du Conseil National de Section A de l'ONPG



Dr Elhadj Idrissa THIAM